

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION et de SUBMERSION MARINE (PPRI-sm)

Communes d'ERQUY et PLENEUF-VAL-ANDRE

Par arrêté préfectoral du 21 novembre 2024, une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques inondation et de submersion marine (PPRI-sm) sur les communes d'Erquy et Pléneuf-Val-André est ouverte du :

lundi 16 décembre 2024 au jeudi 16 janvier 2025 inclus, soit 31 jours.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Rennes, est Monsieur Gérard BESRET.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les mairies – 31, rue de l'Hôtel de Ville – 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE, 11, Square de l'Hôtel de Ville 22430 ERQUY et sur le site Vallés de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet. Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques2/ENQUETES-PUBLIQUES> et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827>

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts dans chacune des communes susvisées ou être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur – 31, rue de l'Hôtel de Ville – 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE ou 11, Square de l'Hôtel de Ville 22430 ERQUY.

Elles pourront également être consignées sur un registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827> ou adressées par messagerie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5827@registre-dematerialise.fr du lundi 16 novembre 2024 09h00 au jeudi 16 janvier 2025 inclus jusqu'à 16h30, heure de clôture de l'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827>



Le commissaire enquêteur recevra les observations et les propositions qui pourraient être formulées pendant l'enquête sur le projet. A cet effet, il se tiendra à la disposition du public, en mairie, aux jours et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lieux	Dates	Heures
Salle Richepin à la mairie 31 rue de l'Hôtel de ville Pléneuf-Val-andré	lundi 16 décembre 2024	de 09h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)
Salle de réunion à l'EFS 1 rue Georges Le Breton Pléneuf-Val-André	vendredi 3 janvier 2025	de 14h00 à 17h00
Salle de réunion à l'EFS 1 rue Georges Le Breton Pléneuf-Val-André	mercredi 8 janvier 2025	de 14h00 à 17h00
Salle du conseil à la mairie 31 rue de l'Hôtel de ville Pléneuf-Val-andré	jeudi 16 janvier 2025	de 09h00 à 12h00

Lieux	Dates	Heures
Mairie d'Erquy	lundi 16 décembre 2024	de 13h30 à 16h30
Mairie d'Erquy	vendredi 3 janvier 2025	de 09h00 à 12h00
Mairie d'Erquy	mercredi 8 janvier 2025	de 09h00 à 12h00
Mairie d'Erquy	jeudi 16 janvier 2025	de 13h30 à 16h30 (Clôture de l'enquête)

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le chargé d'études risques à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/service risque sécurité bâtiment (Tél. 02 96 75 66 22).

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la direction départementale des territoires et de la mer – service risque sécurité bâtiment/Unité risques et nuisances – 5 rue Jules Vallés – 22 000 Saint-Brieuc), en chacune des mairies susvisées et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Le projet de plan de prévention des risques inondation et de submersion marine (PPRI-sm)d'Erquy et Pléneuf-Val-André éventuellement modifié, sera approuvé, par arrêté préfectoral